



MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Saint Just en Chaussée

ARRETE MUNICIPAL DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ARC 02/2026

Le Maire de la commune de BULLES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L2213-4,

Considérant qu'à l'occasion du passage de la course cycliste « la Reine des classiques de l'Oise » le dimanche 05 juillet 2026, organisée par l'Association Cyclo Club Nogent sur Oise, il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité de cette manifestation.

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules de toutes catégories sera limitée à 30 km/heure sur la commune de Bulles le dimanche 05 juillet 2026, de 12h00 à 18h00, interdiction de stationner et interdiction de circuler le temps du passage des cyclistes sur les voies suivantes :

- **D94 en venant de Rémérangles, Rue du Houssoy**
- **Et D151, Grande Rue Notre Dame et Rue de Clermont**
- **Et D101 en direction de Fournival**

Article 2 : Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par l'organisateur de la manifestation, la sécurité et l'encadrement seront assurés par les organisateurs.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié, affiché dans les conditions habituelles, seront constatées, poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa signification.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- ⇒ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Clermont,
- ⇒ Monsieur le Directeur, UTD de Saint Just en Chaussée,
- ⇒ Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers volontaires de Bulles
- ⇒ Monsieur le Commandant, Centre de Secours de Bresles

Bulles, le 23 février 2026

Le Maire,
Sylvie MASSET

